

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, 13 AOÛT 2019 à 19H00

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 vacant

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux
4. **LÉGISLATION**
 - 4.1 Adoption du règlement # 181-2019
 - 4.2 Modification à la procédure d'adoption des résolutions
5. **FINANCES**
 - 5.1 Compte pour approbation
 - 5.2 Transferts budgétaires (bureau municipal à aréna)
 - 5.3 Ponction dans le surplus cumulé (creusage fossés rang 9)
6. **MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX**
 - 6.1 Mandat à l'arpenteur géomètre Francis Carrier pour arpentage dans le rang 6 Sud
 - 6.2 Mandat au service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan pour évaluation dans le rang Grand-Shenley
 - 6.3 Mandat à l'arpenteur géomètre Francis Carrier pour arpentage dans le rang Grand-Shenley
 - 6.4 Mandat au directeur général pour effectuer une demande financière pour construction d'un nouveau bâtiment de stockage d'abrasif
 - 6.5 Avenant au contrat – travaux de la route 269
 - 6.6 Affectation d'une somme de 10 000 \$ de la redevance de gravière pour des travaux dans le rang Grand Shenley
 - 6.7 Directive de paiement # 10 – Centre multifonctionnel

7. PERSONNEL

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Remerciement à la Scierie Carrier et Bégin pour la contribution de 30 000 \$ pour l'installation des jeux d'eau

8.2 Remerciement à la Caisse Desjardins des sommets de la Beauce pour la contribution de 15 000 \$ pour l'installation des jeux d'eau

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

11. AUTRES SUJETS

11.1 Remerciement à l'entreprise DOMTAR pour son support financier de 10 000 \$ à l'amélioration du Rang 4 Sud

11.2 Délégation de pouvoir au directeur général pour les travaux de la 269

12. Période de questions

13. Ajournement de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-08-244 Il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour.

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

2019-08-245 Il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 juillet 2019 et de la séance d'ajournement du 16 juillet 2019.

4. LÉGISLATION

4.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 181-2019

2019-08-246 Le directeur général/secrétaire-trésorier résume le de Règlement no 181-2019 en indique l'objet, le coût et la portée ;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le Règlement no 181-2019 intitulé Règlement de modification du Règlement de zonage par lequel la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley modifie le Règlement de zonage no 55-2006 **afin d'apporter des précisions à certains usages autorisés dans la zone agricole**

permanente et d'autoriser les logements bigénérationnels soit et est adopté par ce conseil;

Que ledit règlement a fait l'objet d'une consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Que l'assemblée publique de consultation a été tenue le 17 juillet 2019;

Que la présente résolution ainsi que le règlement d'amendement du Règlement de zonage soient transmis à la MRC de Beauce Sartigan:

Que le texte du Règlement no 181-2019 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

4.2 MODIFICATION À LA PROCÉDURE D'ADOPTION DES RÉSOLUTIONS

2019-08-247

Considérant qu'il n'est pas obligatoire, lors d'une séance du conseil, que la proposition d'un élu soit appuyée pour être adoptée par résolution ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil retire la notion d'appuyeur lorsqu'une proposition est faite par un membre du conseil afin d'adopter une résolution ;

Que la présente résolution soit effective à partir du prochain procès-verbal.

5. FINANCES

5.1 COMPTE POUR APPROBATION

2019-08-248

Il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés et à payer pour le mois de juin 2019 au montant de 228 208,52 \$, soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 24 804,02 \$, les comptes à payer représentent 156 075,53 \$ tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 47 328,97 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Code municipal

Article 961

Je soussigné Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2019 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2019-08-248.

Serge Vallée, D. G. et Sec.-Trés.

5.2 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

2019-08-249

Considérant qu'il y a des travaux à terminer dans les changements structurels effectués à l'aréna pour la salle d'entraînement et la maison des jeunes ;

Considérant que le terrain de la citerne d'eau potable doit être aménagé ;

Considérant ces travaux requièrent du budget pour la réalisation de ceux-ci ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise un transfert du budget de 10 000 \$, attribué pour de la rénovation à l'Hôtel de Ville, aux travaux effectués à l'aréna pour la salle d'entraînement et la Maison des jeunes ;

Que le conseil autorise un transfert de budget attribué à du support d'acquisition, au projet d'aménagement du terrain de la citerne d'eau potable.

5.3 PONCTION DANS LE SURPLUS ACCUMULÉ

2019-08-250

Considérant que des travaux de creusage de fossé doivent être faits dans le rang 9 et le rang Petit Shenley ;

Considérant ces travaux requièrent du budget pour la réalisation de ceux-ci ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise une ponction de 5 000 \$ dans le surplus accumulé pour des travaux de creusage de fossé dans le rang 9 ;

Que le conseil autorise une ponction de 5 000 \$ dans le surplus accumulé pour des travaux de creusage de fossé dans le rang Petit-Shenley.

6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

6.1 MANDAT À L'ARPEUTEUR GÉOMÈTRE FRANCIS CARRIER POUR ARPENTAGE DANS LE RANG 6 SUD

2019-08-251

Considérant que la Municipalité doit faire arpenter le rang 6 Sud sur une longueur équivalente à celle des travaux de réfection qui viennent d'être réalisés (environ 2.2 km) ;

Considérant que cet exercice permettra à la Municipalité de déterminer la part des terrains à acquérir suite aux changements occasionnés par les travaux de réfection ;

En conséquence il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate monsieur Francis Carrier, arpenteur géomètre, pour effectuer de l'arpentage dans le rang 6 Sud dans le secteur des travaux de réfection du projet (environ 2.2 km).

6.2 MANDAT AU SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC BEAUCE-SARTIGAN POUR ÉVALUATION DANS LE RANG GRAND-SHENLEY

2019-08-252

Considérant que la Municipalité désire avoir un état de la situation de la route du rang Grand-Shenley sur le plan structurel ;

Considérant que le conseil de la Municipalité a besoin de cette analyse pour orienter leurs futures décisions ;

Considérant que le service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan est en mesure d'effectuer l'analyse ;

En conséquence il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate le service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan pour effectuer l'analyse structurelle de la route du rang Grand-Shenley afin de déposer au conseil, un portrait de la situation.

6.3 MANDAT À L'ARPEUTEUR GÉOMÈTRE FRANCIS CARRIER POUR ARPEUTAGE DANS LE RANG GRAND-SHENLEY

2019-08-253

Considérant que la Municipalité doit faire arpenter la route du Grand-Shenley afin de dresser un portrait des limites de la route et des terrains adjacents ;

Considérant le conseil de la Municipalité à besoin de cette analyse pour orienter leurs futures décisions ;

En conséquence il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate monsieur Francis Carrier, arpenteur géomètre, pour effectuer de l'arpentage dans le rang Grand-Shenley afin de dresser un portrait des limites de la route et des terrains adjacents.

6.4 MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR EFFECTUER UNE DEMANDE FINANCIÈRE POUR CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT DE STOCKAGE D'ABRASIF

2019-08-254

Considérant que le bâtiment de stockage d'abrasif est arrivé à sa fin de vie utile et présente des détériorations structurelles ;

Considérant que la Municipalité va avoir besoin d'un nouveau bâtiment de stockage pour remplacer celui actuel et que ce type d'infrastructure est essentiel ;

Considérant qu'il y a un programme d'aide gouvernemental pour soutenir financièrement la Municipalité pour refaire un bâtiment de stockage ;

En conséquence il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate le directeur général pour effectuer une demande d'aide financière pour la construction d'un nouveau bâtiment de stockage d'abrasif ;

Que le conseil autorise le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité tout document inhérent au projet.

6.5 AVENANT AU CONTRAT – TRAVAUX DE LA ROUTE 269

2019-08-255

Considérant les travaux de réfection d'aqueduc, d'égout et de pluviale qui sont réalisés dans la route 269 entre les rues Lachance et Mercier ;

Considérant que les plans et devis font état d'une installation d'un drain en pierre avec géotextile qui doit être absolument réalisé dans les travaux ;

Considérant que la firme qui a réalisé les plans et devis a omis de spécifier les coûts liés à l'installation du drain en pierre avec géotextile ;

Considérant que la firme de surveillance des travaux a émis un avenant au contrat et celui-ci doit être accepté par la Municipalité ;

Considérant que le montant présenté dans l'avenant est de 19 220 \$;

En conséquence il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte l'avenant déposé par la firme de surveillance et autorise le directeur général à signer celui-ci pour et au nom de la Municipalité.

6.6 AFFECTATION D'UNE SOMME DE 10 000 \$ DE LA REDEVANCE DE GRAVIÈRE POUR DES TRAVAUX DANS LE RANG GRAND SHENLEY

2019-08-256

Considérant que des travaux de rechargement sont à faire dans le rang Grand-Shenley ;

Considérant que des sommes sont disponibles dans l'enveloppe de la redevance de la gravière ;

En conséquence il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise qu'un montant de 10 000 \$ de la redevance de la gravière soit utilisé pour des travaux de rechargement dans le rang Grand-Shenley.

6.7 DIRECTIVE DE PAIEMENT # 10 – CENTRE MULTIFONCTIONNEL

2019-08-257

Considérant la directive de paiement numéro 10 présentée par l'architecte en charge du projet à la Municipalité pour les travaux du Centre multifonctionnel ;

Considérant que la Municipalité est en attente de la confirmation du bon fonctionnement du système d'aération ;

Considérant que la Municipalité veut toutefois débloquer une portion du dernier paiement réclamé par l'entrepreneur ;

En conséquence il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise un paiement d'un montant de 50 000 \$ sur la directive de paiement numéro 10 soumis par l'architecte responsable du projet.

7. PERSONNEL

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 REMERCIEMENT À LA SCIERIE CARRIER ET BÉGIN POUR LA CONTRIBUTION DE 30 000 \$ POUR L'INSTALLATION DES JEUX D'EAU

2019-08-258

Considérant que la Scierie Carrier et Bégin de Saint-Honoré-de-Shenley a contribué, d'un montant de 30 000 \$, pour l'aménagement de jeux d'eau à la Municipalité ;

Considérant que la mise en place du projet de jeux d'eau permet à la Municipalité d'élargir son offre de service de loisirs pour les familles et que cela est particulièrement apprécié par les enfants ;

Considérant que le conseil de la Municipalité veut souligner l'apport de la Scierie Carrier et Bégin dans le développement d'infrastructures de loisirs municipales ;

En conséquence il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil municipal de Saint-Honoré-de-Shenley remercie, au nom de la Municipalité la Scierie Carrier et Bégin pour son sa contribution financière à l'installation de jeux d'eau.

8.2 REMERCIEMENT À LA CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEUCE POUR LA CONTRIBUTION DE 15 000 \$ POUR L'INSTALLATION DES JEUX D'EAU

2019-08-259

Considérant que la Caisse Desjardins des Sommets de la Beuce a contribué, d'un montant de 15 000 \$, pour l'aménagement de jeux d'eau à la Municipalité ;

Considérant que la mise en place du projet de jeux d'eau permet à la Municipalité d'élargir son offre de service de loisirs pour les familles et que cela est particulièrement apprécié par les enfants ;

Considérant que le conseil de la Municipalité veut souligner l'apport de la Caisse Desjardins des Sommets de la Beuce dans le développement d'infrastructures de loisirs municipales ;

En conséquence il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil municipal de Saint-Honoré-de-Shenley remercie, au nom de la Municipalité la Caisse Desjardins des Sommets de la Beauce pour son sa contribution financière à l'installation de jeux d'eau.

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois de juillet 2019

11. AUTRES SUJETS

11.1 REMERCIEMENT À L'ENTREPRISE DOMTAR POUR SON SUPPORT FINANCIER DE 10 000 \$ À L'AMÉLIORATION DU RANG 4 SUD

2019-08-260

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley effectue chaque année des travaux d'amélioration du rang 4 Sud ;

Considérant que la compagnie DOMTAR accompagne financièrement la Municipalité dans ces travaux, et ce, depuis plusieurs années ;

Considérant que le conseil de la Municipalité veut remercier la compagnie DOMTAR pour leur support financier pour l'année 2019 ;

En conséquence il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil remercie, au nom de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley, la compagnie DOMTAR pour leur support financier au montant de 10 000,00 \$ plus taxes pour l'année 2019 concernant les travaux d'amélioration du rang 4 Sud.

11.2 DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LES TRAVAUX DE LA 269

2019-08-261

Considérant les travaux de réfection des réseaux d'aqueduc, d'égout et pluviales dans la route 269 entre les rues Lachance et Mercie ;

Considérant qu'au cours des travaux, l'entrepreneur peut être dans l'obligation d'effectuer des changements inéluctables afin de mener à terme le projet ;

Considérant que ces changements peuvent engendrer des coûts non prévus au bordereau soumis par l'entrepreneur ;

Considérant que les changements peuvent obliger la Municipalité à prendre des décisions rapidement pour ne pas perturber le cours des travaux ;

Considérant qu'afin de faciliter la prise de décisions rapides, le conseil veut octroyer une délégation de pouvoir au directeur général afin que celui-ci puisse prendre des décisions lorsque requis afin de favoriser le bon déroulement du chantier ;

En conséquence il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil octroie au directeur général une délégation de pouvoir afin que celui-ci puisse prendre des décisions lorsque l'entrepreneur doit apporter un changement inéluctable pour la réalisation des travaux.

Que la délégation de pouvoir soit encadrée de sorte que :

- Le directeur général doit avoir l'avis du responsable des travaux publics concernant la nature des changements à apporter ;
- La situation doit être telle que celle-ci oblige le directeur général à prendre une décision rapidement et ne concerne que le chantier du projet de la route 269 ;
- Le directeur général doit aviser le maire et les élus, si possible, de la situation avant de prendre la décision ;
- Le directeur général doit, dès la prochaine séance du conseil, faire entériner sa décision par résolution.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée

13. FERMETURE/AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2019-08-262

Il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 20 août 2019.

Il est 21h50.

Dany Quirion, MAIRE

Serge Vallée, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SEC.-TRÈS.